

# Introduction

---

Les Canadiens partagent un même engagement profond à l'égard de la paix et de la sécurité internationales, et cet engagement est l'un des piliers sur lesquels reposent la politique étrangère du Canada et sa politique de coopération avec les autres pays. On en trouve un exemple dans le rôle qu'a joué le Canada pour faire adopter la convention internationale d'interdiction des mines terrestres antipersonnel.

Depuis plusieurs années, le Canada complète son action dans le domaine du contrôle des armements et de la consolidation de la paix en exerçant un contrôle rigoureux sur ses exportations de matériel militaire. La politique du gouvernement fédéral vis à vis ces exportations est très claire. Le gouvernement fait preuve des plus hauts critères de responsabilité lorsqu'il examine les demandes d'exportation et recourt à des procédures exhaustives qui reflètent les intérêts et les valeurs des Canadiens.

En termes réalistes, le Canada ne peut agir seul en matière de contrôle des exportations de matériel militaire. Aussi ses mesures de contrôle s'inscrivent-elles dans le cadre beaucoup plus vaste, et en constante mutation, des efforts déployés par la communauté internationale dans ce domaine. De concert avec d'autres pays, le Canada cherche à équilibrer les nombreux intérêts légitimes qui entrent en jeu lorsqu'il s'agit de l'exportation de matériel militaire.

Cette brochure décrit les politiques du Canada relativement à l'exportation de technologies et de produits militaires et explique de quelle façon elles sont mises en application. Elle décrit aussi le commerce des produits militaires et les accords internationaux qui aident à contrôler ces exportations. En particulier, elle décrit le processus d'examen et de sélection détaillé qu'emploie le Canada pour prendre des décisions aussi judicieuses que possible.

Le lecteur trouvera à la fin de la brochure une liste de sources à consulter pour obtenir plus de détails sur les politiques et procédures canadiennes en matière de contrôle des armements, de non-prolifération et de contrôle des exportations militaires. Pour plus de détails sur les formalités à remplir pour obtenir une licence d'exportation ou sur les produits qui figurent dans la Liste des marchandises d'exportation contrôlée, on voudra bien consulter une autre publication du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le *Guide des contrôles à l'exportation du Canada*. La brochure intitulée *Exportation de marchandises militaires du Canada. Rapport annuel*, publiée par le ministère depuis 1990, renferme quant à elle des renseignements concrets sur les exportations militaires du Canada.